

clic

## CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ASSURANCE BELGE EN 2002

### 1. INTRODUCTION

### 2. ENCAISSEMENTS

### 3. PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS

- 3.1 *Analyse des provisions techniques*
- 3.2 *Analyse des placements*
- 3.3 *Produits financiers et rendement des placements*

### 4. COMMISSIONS ET FRAIS

- 4.1 *Frais de gestion et d'administration*
- 4.2 *Commissions*
- 4.3 *Ensemble des frais et commissions*

### 5. RENTABILITÉ ET «FINANCIAL DEPENDENCY RATIO» (FDR)

- 5.1 *Synthèse des comptes de résultats*
- 5.2 *Dispersion des résultats comptables*
- 5.3 *Rentabilité des fonds propres*
- 5.4 *Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques*

### 6. SOLVABILITÉ

- 6.1 *Marge de solvabilité*
- 6.2 *Marge de solvabilité vie*

### 7. EVOLUTION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- 7.1 *Assurances vie: sous le signe de la recherche de sécurité*
- 7.2 *Assurances non-vie*

### 8. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES IARD

# SPECIAL

## SÉRIE STATISTIQUES



## 1. Introduction

### In the heart of darkness

2

ASSURINFO N° 30 – 25 SEPTEMBRE 2003

Joseph Konrad Korzeniowski, plus connu en littérature sous le nom de Joseph Conrad, a choisi pour titre de l'un de ses chefs-d'oeuvre "Au coeur des ténèbres". Un titre qui accompagne également le sentiment que les assureurs ont connu tout au long de l'année 2002, qui est passée en revue dans le présent numéro spécial d'Assurinfo.

Le secteur a en effet traversé une période de crise sans précédent, où tous les points de repère, toutes les références étaient remis en cause. Le secteur a encaissé de plein fouet une crise financière affectant les marchés d'actions et ceux des obligations, tandis que sur le plan technique, l'insuffisance des prix qui ont été pratiqués par le passé se paie cash. Pour assurer la continuité des opérations, et surtout des engagements pris à l'égard des assurés, des mesures de redressement brutales ont dû être prises: la survie était à ce prix. Car la situation ne s'analyse pas comme l'un de ces retournements cycliques dont l'assurance est coutumière, mais oblige à repartir sur de nouvelles bases.

Le secteur se présente, après le plus dur de la tourmente, comme passablement ravagé. Les pertes ont atteint en 2002 un niveau record et affecté une bonne part du marché, contrairement à ce qui était le cas par le passé. L'excédent de capital qui caractérisait l'assurance s'est retourné en un déficit de capital. Courtiers et clients déplorent à présent le manque de moyens qui conduit à une rareté de l'offre, surtout sur les risques extrêmes, et donc à des prix élevés. S'engager dans des garanties financières à très long terme, pourtant le propre de l'assurance vie traditionnelle, exige aujourd'hui une circonspection particulière. Les entreprises souffrent de notations financières qui ont pâli par rapport à ce qu'elles étaient naguère. Et elles savent que la convalescence sera longue.

Dans ce contexte, les revirements stratégiques ont été nombreux. Certains groupes qui il y a quelques années encore se targuaient d'avoir construit des empires sur lesquels le soleil ne se couchait jamais ont abandonné l'une

après l'autre leurs entreprises sur des marchés étrangers, pour autant que celles-ci trouvent preneur, ce qui explique que ce sont parfois les vraies perles qui ont été négociées. Dans le cas contraire, certaines filiales ont été mises en run-off, ce qui signifie que l'avenir de l'entreprise se limite au traitement des affaires en cours et l'abandon de toute activité commerciale. En Belgique aussi, le marché a vécu la disparition d'une demi-douzaine d'assureurs et plusieurs dossiers sont encore ouverts au moment où paraît cet Assurinfo.

Au sommet aussi, des bouleversements ont eu lieu. En fonction de dynamiques commerciales différentes, des parts de marché sont conquises ou perdues. On voit ainsi une entreprise passer en un exercice du sixième au deuxième rang parmi les assureurs vie, sans qu'une opération de croissance externe suffise à l'expliquer. Il reste vrai que ces mesures ont trait à l'encaissement et non aux valeurs des portefeuilles qui reflètent d'autres équilibres, plus historiques. Ces bouleversements illustrent que dans le domaine de la distribution aussi, toutes les options sont ouvertes.

Dans un tel contexte, il est important que l'association professionnelle éclaire sans délai ses membres –et le public!– sur l'état du marché. L'an dernier déjà, en présentant les chiffres complets sur 2001 à la rentrée de septembre, l'UPEA annonçait du gros temps. Ce pronostic s'est vérifié. On le mesure aujourd'hui, en parcourant les chiffres qui conduisent à un résultat exécrable en 2002: rares sont les branches où, à l'échelle du marché, l'exercice ne se clôture pas sur des chiffres à l'encre rouge.

#### TINA AIME L'ASSURANCE

Poursuivant sur sa lancée, et serrant les développements récents au plus près, l'UPEA est aujourd'hui en mesure de dégager des orientations significatives sur l'année en cours, sur la base d'informations représentatives arrêtées au 30 juin 2003. Elles confirment tout d'abord que la demande d'assurances poursuit une croissance largement

supérieure à celle du PIB et supérieure à celle rencontrée dans l'ensemble de l'Europe.

Sachant que les activités non-vie ne connaissent encore qu'une reprise légère, et que les opérations «vie» laissant le risque à l'assuré enregistrent un recul considérable, c'est l'assurance vie individuelle à taux minimum garanti qui assure à elle seule cette croissance de l'encaissement. Elle représente la moitié du chiffre d'affaires du secteur. Un cinquième du marché va aux autres opérations vie, l'assurance groupe poursuivant son bonhomme de chemin avant de tirer réellement avantage des dispositions censées encourager le deuxième pilier des retraites. Résultat: l'assurance non vie ne représente plus que moins d'un tiers des primes.

Ce boom de l'assurance vie individuelle tient à une offre qui répond exactement à la conjoncture actuelle. Par des temps incertains, les ménages surveillent leur consommation et cherchent les formules d'épargne les plus sécurisantes, tout en tablant sur des possibilités de reprise. Les produits mis au point ces dernières années par les assureurs correspondent à ce profil. A leur tour, les assureurs bénéficient donc de l'effet TINA. Il n'y a, en effet, pas de meilleure alternative que l'assurance vie à taux minimum garanti pour les liquidités que les ménages souhaitent affecter à l'épargne (en anglais, There Is No Alternative, d'où l'abréviation TINA). Au secteur de rester prêt à faire face à d'éventuelles modifications dans la demande en fonction des évolutions de la conjoncture.

Ces succès, cependant, ne peuvent pas faire ignorer que les assureurs vie peinent encore et toujours à couvrir leurs engagements fermes, qui sont encore souvent fixés à d'anciens taux d'intérêt, qui ont culminé à 4,75% pour une bonne part des contrats aujourd'hui en portefeuille. Les efforts à consentir pour compenser une phase de taux d'intérêt bas doit faire prendre conscience du fait que la rentabilité de ces portefeuilles ne va pas de soi.

### ASSURANCE NON-VIE: LE PARADOXE DES PRIX

L'assurance non-vie rassemble plusieurs branches qui, pour le consommateur moyen, constituent les assurances les plus importantes, loin devant l'assurance sur la vie (cfr. Enquête «image» UPEA). Les assureurs doivent tenir compte dans leur politique du fait que ces produits concernent tous et chacun. Si l'assurance non-vie avait vu ses voyants passer au rouge avant que ce ne soit le cas pour

l'assurance vie, les voies d'issue sont plus simples à mettre en œuvre, sans être indolores pour autant. Principale recette appliquée, une révision à la hausse des primes pour compenser le fait que les rendements des portefeuilles financiers ne subventionnent plus aussi largement l'activité d'assurance proprement dite que ce n'était le cas dans les années '90.

Mais, pas plus qu'en assurance vie, la concurrence ne fait de cadeaux. Pas question donc de songer à résorber les pertes du passé avec l'argent des assurés d'aujourd'hui. La seule possibilité, c'est de repartir sur des bases plus saines, pour être sûr de pouvoir assumer les engagements pris. C'est (relativement) plus simple dans les branches à développement court (en dégâts matériels auto, par exemple, où les expertises sont rapidement conclues et les querelles de responsabilité rares, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de constituer d'importantes provisions financières). Même là, pourtant, des événements soudains et aléatoires (le propre de l'assurance) peuvent survenir: ainsi la tempête d'octobre 2002 vient-elle effacer tout espoir de résultat positif en assurance incendie des particuliers, surtout dans le portefeuille «agricole», le plus exposé à ce péril.

C'est plus complexe dans les branches où le coût final d'un sinistre risque d'évoluer à la hausse entre le moment de sa déclaration et son règlement définitif. A ce titre, les révisions périodiques du barème indicatif utilisé par les victimes et la jurisprudence pour évaluer les préjudices corporels en assurances de responsabilité civile impliquent de rehausser périodiquement les montants bloqués en couverture de ces dossiers. De la sorte, la charge des sinistres repart à la hausse. C'est d'autant plus navrant que cette tendance ne fait que s'accroître alors même qu'une amélioration se dessine sur le plan de la fréquence des sinistres. Comment expliquer au public que les primes devront rester à un niveau élevé quand les journaux titrent sur la diminution du nombre d'accidents?

Cet Assurinfo s'inscrit précisément dans un effort de transparence et de lisibilité des conditions dans lesquelles travaillent les assureurs. A tous ses destinataires dans la profession, mais aussi dans les media, sur Internet ou dans les universités, d'y puiser les chiffres nécessaires à une bonne compréhension du secteur et de se forger ainsi une opinion personnelle.



## 2. Encaissements

4

ASSURINFO N° 30 – 25 SEPTEMBRE 2003

BELGIQUE	Encaissements en millions d'euros		Croissance nominale (en%)	
	2001	2002	2001/2000	2002/2001
Auto	2.609	2.735	+3,0%	+4,8%
<i>RC Automobile</i>	1.745	1.806	+2,4%	+3,5%
<i>Corps de véhicules</i>	864	930	+4,3%	+7,5%
Incendie	1.500	1.656	+4,5%	+10,4%
<i>Habitations</i>	898	960	+5,0%	+6,9%
<i>Autres risques simples</i>	337	365	+3,7%	+8,3%
<i>Risques spéciaux</i>	265	330	+3,9%	+24,5%
Autres IARD	2.276	2.471	+5,4%	+8,6%
<i>Accidents</i>	347	359	+5,0%	+3,5%
<i>Maladie</i>	599	659	+6,5%	+10,1%
<i>RC Générale</i>	572	614	+4,5%	+7,4%
<i>Transport</i>	151	193	+10,1%	+27,8%
<i>Crédit/caution</i>	137	121	+1,6%	-11,8%
<i>Pertes pécun. diverses</i>	121	155	+4,2%	+27,6%
<i>Protection juridique</i>	234	247	+3,9%	+5,7%
<i>Assistance</i>	115	123	+7,2%	+6,3%
<b>Total IARD</b>	<b>6.386</b>	<b>6.862</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+7,5%</b>
Accidents du Travail				
Loi de 71	891	888	+2,8%	-0,3%
Loi de 67	112	123	+25,2%	+10,0%
<b>Total AT</b>	<b>1.003</b>	<b>1.011</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+0,9%</b>
<b>Total non-vie</b>	<b>7.388</b>	<b>7.873</b>	<b>+4,3%</b>	<b>+6,6%</b>
Vie individuelle				
Taux garanti (branche 21)	4.667	7.329	+39,8%	+57,1%
Fonds d'investissements (branche 23)	5.570	3.760	-16,7%	-32,5%
<b>Total vie individuelle</b>	<b>10.237</b>	<b>11.089</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+8,3%</b>
Vie groupe				
Taux garanti (branche 21)	2.952	3.248	+3,7%	+10,0%
Fonds d'investissements (branche 23)	106	94	-0,1%	-10,7%
<b>Total vie groupe</b>	<b>3.057</b>	<b>3.342</b>	<b>+3,5%</b>	<b>+9,3%</b>
<b>Total vie</b>	<b>13.294</b>	<b>14.432</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+8,6%</b>
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>20.683</b>	<b>22.305</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+7,9%</b>

Union Européenne (*)				
Total non-vie	307.086	324.211	+6,8%	+5,6%
Total vie	515.116	530.517	+4,2%	+2,9%
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>822.202</b>	<b>854.728</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+3,9%</b>

(\*) 2002: chiffres provisoires.

*L'enquête encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2001 et 2002, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres de l'UPEA et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont plus contrôlées par l'Office de contrôle des assurances (OCA). En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen ne sont pas reprises.*

### CROISSANCE SOUTENUE DES ENCAISSEMENTS

Les chiffres de 2002 indiquent une croissance du volume global des opérations d'assurance directe en Belgique (donc à l'exclusion des opérations de réassurance acceptée et des opérations d'assurance directe à l'étranger) de 7,9%, contre 3% en 2001 et 18,6% en 2000. Le total des primes est ainsi porté à 22,3 milliards d'euros contre 20,7 milliards un an plus tôt.

En assurance non vie, les adaptations tarifaires dues aux déficits techniques, à la baisse des rendements financiers, ainsi qu'à l'augmentation du coût de la réassurance commencent à se faire sentir. Les activités non vie affichent pour 2002 une progression de 6,6%, contre 4,3% en 2001, portant le volume des primes à 7,9 milliards d'euros.

Le besoin croissant de sécurité des assurés soutient la croissance de l'assurance vie. En 2002, l'encaissement relatif à l'ensemble des opérations d'assurance vie croît de 8,6% et s'établit à 14,4 milliards d'euros, contre 13,3 milliards en 2001.

Conséquence de la mauvaise tenue des bourses, les primes affectées aux assurances vie liées à des fonds d'investissements ont confirmé leur recul, soit -32% en 2002, après la contre-performance de -17% déjà observée en 2001. Cette évolution contraste avec l'essor spectaculaire de ces produits, observé au cours des années 1995-2000.

Signe de leur grande volatilité, ces encaissements se montaient en 2000 à 6,8 milliards d'euros contre 3,3 milliards pour les opérations à taux garanti, alors qu'en 2002, ils ne représentent plus que 3,8 milliards d'euros, et les opérations à taux garanti, 7,3 milliards.

La croissance des encaissements apparaît ainsi plus soutenue en Belgique qu'au niveau européen. En moyenne, l'ensemble des encaissements vie et non-vie ne progresserait que de 3,9% en Europe, pour atteindre un total de 855 milliards d'euros.

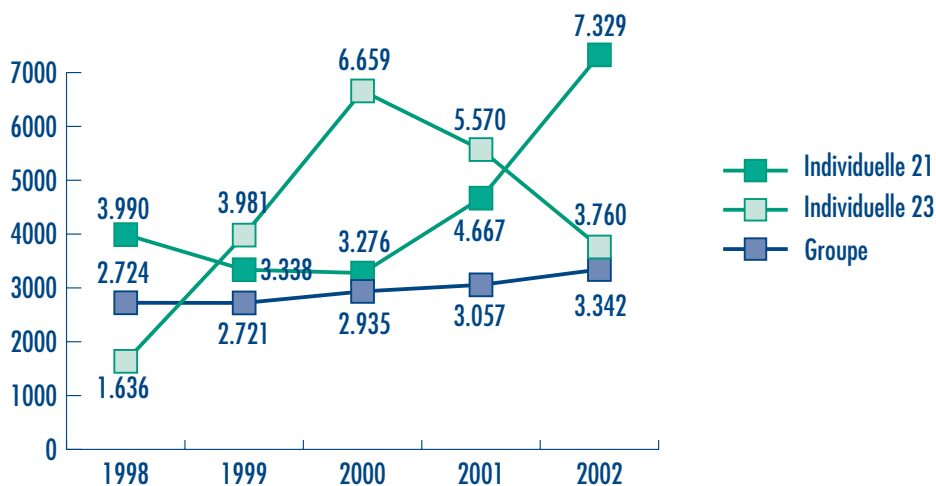
Les opérations non-vie progresseraient en Europe de 5,6%, soit, pour la deuxième année consécutive, davantage que les opérations vie, dont la croissance reste limitée à 2,9%. Cette faible progression contraste avec le retour en 2002 de la croissance du chiffre d'affaires vie observé en Belgique.



Le graphique ci-dessous illustre la croissance modérée des opérations d'assurance vie groupe, ainsi que les évolutions très divergentes des opérations vie indivi-

duelles, selon qu'elles concernent des contrats à taux garanti ou qu'elles se rapportent à des fonds d'investissements.

**Evolution de l'encaissement en vie**  
(en millions d'euros)



Parts de marché des 15 premiers groupes en 2002 (en%)				
Rang	Groupe	Total	Non-Vie	Vie
<b>(+/- Gain, - perte par rapport à 2001)</b>				
1	Fortis	20,3	14,5	23,5
2	AXA	13,9	18,0	11,8
3 (+1)	SMAP	12,6	11,5	13,1
4 (-1)	KBC	11,3	8,4	12,8
5 (+1)	ING	9,1	3,6	12,2
6 (-1)	Dexia	6,8	3,5	8,6
7 (+1)	Winterthur	3,4	6,7	1,7
8 (-1)	AGF/Allianz	3,2	4,1	2,8
9	Mercator/Baloise	2,3	4,4	1,2
10 (+2)	ERGO	1,7	3,0	0,9
11 (+2)	Generali	1,6	2,3	1,3
12 (-2)	Swiss Life	1,5	0,8	2,0
13 (-2)	Zurich	1,5	2,6	0,9
14	P&V Assurances	1,2	2,3	0,7
15 (+9)	Delta Lloyd	1,2	0,0	1,9

### 3. Provisions techniques et placements

*Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, l'UPEA se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de l'OCA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie) les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas soumis au contrôle de l'OCA, leurs encaissements ne sont pas pris en compte.*

Les provisions techniques du groupe vie ont crû à un rythme plus élevé que les provisions non-vie. De 70% du total en 1998, leur part relative grimpe à trois quarts fin 2002. La forte croissance des activités vie et des dotations complémentaires effectuées dans le cadre de la baisse des taux d'intérêt, expliquent ce différentiel de croissance. En non-vie, les provisions pour sinistres progressent de 20% entre fin 1998 et fin 2002, alors que la hausse des primes se limite à 14%. La faible progres-

sion des encaissements ne permet pas de maintenir les résultats techniques à leur niveau.

#### 3.1. ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES

Fin 2002, les provisions techniques représentent, toutes opérations confondues, 106,3 milliards d'euros, contre 98,3 milliards fin 2001. Contrairement au volume de fonds propres qui a régressé de 1998 à 2002, les provisions techniques ont crû de 54% entre ces deux dates. Les provisions d'assurance vie croissent de 67%, alors que les provisions non-vie progressent de 25%.

La chute des marchés boursiers affecte surtout les provisions branche 23. En dépit de l'apport de 3,8 milliards d'euros de nouvelles primes, elles régressent de quelque 600 millions d'euros entre fin 2001 et fin 2002.

Entre 1998 et 2002, la part des provisions techniques dans le total bilantaire est passée de 79% à 85%.

Evolution et ventilation des provisions techniques (en millions d'euros)					
Provisions techniques	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Bilan</b>	<b>68.879</b>	<b>81.258</b>	<b>88.174</b>	<b>98.334</b>	<b>106.267</b>
Primes non acquises et risques en cours	2.311	2.307	2.336	2.510	2.762
Assurance vie					
– non liée à un fonds d'investissement	43.799	49.392	51.009	55.724	63.014
– liée à un fonds d'investissement	3.148	8.495	13.223	16.573	15.972
Sinistres	18.364	19.661	20.173	21.611	22.644
PB et ristournes	500	492	467	453	350
Egalisation et catastrophes	353	419	477	584	592
Autres	404	492	489	879	933
<b>Comptes de résultats</b>	<b>68.879</b>	<b>81.258</b>	<b>88.174</b>	<b>98.334</b>	<b>106.267</b>
Non-vie	21.172	22.547	23.115	24.778	26.493
Vie	47.707	58.711	65.059	73.556	79.774

#### 3.2 ANALYSE DES PLACEMENTS

L'évaluation de l'ensemble des placements «hors branche 23» à leur valeur de marché donne, pour fin 2002, un volume de 97,1 milliards d'euros, contre 92,5 milliards fin 2001.

En 2002, le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs diminue, après plusieurs années de hausse, suite à la chute des marchés boursiers en 2002, ainsi qu'à une politique de placement favorisant les titres à revenu fixe.

La forte baisse des taux d'intérêt a augmenté la valeur de marché des obligations. Les plus-values latentes sur ces actifs progressent en effet de 1,6 à 3,8 milliards d'euros. Dans le même temps, l'imposant volume de plus-values latentes sur actions, 6,8 milliards d'euros en 1998, s'est transformé en moins-values latentes de l'ordre de 2,3 milliards d'euros.

Fin 1998, les plus-values latentes sur l'ensemble du portefeuille titres s'établissaient à 14,3 milliards d'euros. Quatre ans plus tard, elles étaient ramenées à 3,4 milliards d'euros.

Evolution et ventilation des placements <i>hors</i> branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1998	1999	2000	2001	2002
Terrains et constructions	3.328	3.167	3.014	3.120	3.507
Participations	7.011	4.913	4.438	4.578	6.808
Actions, parts et autres titres à revenu variable	18.445	20.440	20.403	19.725	13.311
Obligations et autres titres à revenu fixe	41.433	51.049	51.886	55.126	62.536
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	9.230	8.888	9.353	9.951	10.966
<b>TOTAL</b>	<b>86.887</b>	<b>88.457</b>	<b>89.094</b>	<b>92.500</b>	<b>97.128</b>

Evolution et ventilation des plus-values latentes sur placements <i>hors</i> branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1998	1999	2000	2001	2002
Terrains et constructions	1.044	1.101	1.122	1.103	1.167
Participations	1.117	718	552	548	513
Actions, parts et autres titres à revenu variable	6.787	6.555	4.951	1.917	-2.253
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.069	1.147	895	1.554	3.780
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	258	80	183	278	242
<b>TOTAL</b>	<b>14.275</b>	<b>9.601</b>	<b>7.703</b>	<b>5.400</b>	<b>3.449</b>
<b>Taux de plus-values latentes</b>	<b>19,7%</b>	<b>12,2%</b>	<b>9,5%</b>	<b>6,2%</b>	<b>3,6%</b>

La diversité des règles présidant à la dotation aux réductions de valeur impose la plus grande prudence pour l'interprétation non seulement des plus-values latentes, mais aussi, par ricochet, des résultats comptables, ainsi que des fonds propres et des marges de solvabilité.

Ces remarques soulignent la fragilité du secteur, mais aussi la complexité de la gestion « actifs/passifs » des entreprises d'assurances. S'il est indispensable que les taux d'intérêt remontent à un niveau suffisant pour faire face aux engagements à long terme, une remontée trop brusque de ces taux pourrait menacer leur situation de solvabilité, voire de trésorerie.

Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1998	1999	2000	2001	2002
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1.843	4.997	10.328	12.803	12.755
Obligations et autres titres à revenu fixe	563	635	1.007	1.520	2.131
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	742	2.862	1.889	2.085	872
<b>TOTAL</b>	<b>3.148</b>	<b>8.494</b>	<b>13.224</b>	<b>16.408</b>	<b>15.758</b>

Ensemble des placements, y compris ceux de la branche 23					
Valeur de marché (en millions d'euros)	1998	1999	2000	2001	2002
	<b>90.035</b>	<b>96.951</b>	<b>102.318</b>	<b>108.908</b>	<b>112.887</b>
Taux de croissance (en%)	14,3	7,7	5,5	6,4	3,7

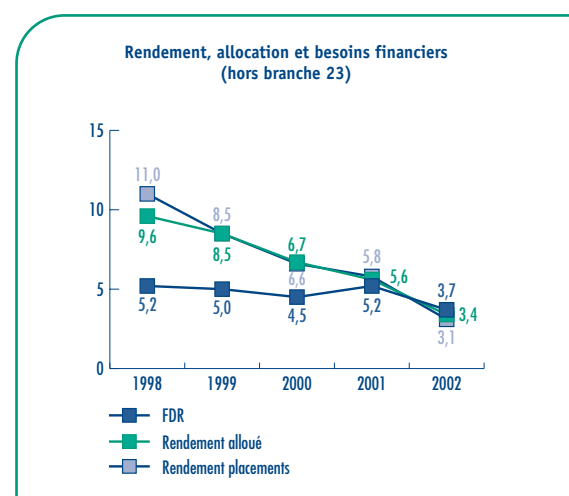
Ensemble des provisions techniques, y compris celles de la branche 23					
	1998	1999	2000	2001	2002
	<b>68.879</b>	<b>81.258</b>	<b>88.174</b>	<b>98.334</b>	<b>106.267</b>
Taux de croissance (en%)	13,6	18,0	8,5	11,5	8,1
<b>Ratio Valeur actuelle des placements à Provisions techniques (en%)</b>	<b>130,7</b>	<b>119,3</b>	<b>116,0</b>	<b>110,8</b>	<b>106,2</b>



Pour la première fois, le volume des placements «branche 23», toujours évalués à leur valeur de marché, régresse, passant de 16,4 milliards d'euros fin 2001 à 15,8 milliards fin 2002, en dépit de l'apport, durant cet exercice, de 3,8 milliards d'euros de nouvelles primes. La chute des marchés boursiers a affecté non seulement les actions, dont la part dans l'ensemble de ces placements reste prépondérante, mais aussi nombre d'instruments financiers dérivés s'y rapportant, telles des options d'achats.

Globalement, l'ensemble des placements détenus par les entreprises d'assurances exprimés en valeur de marché représente, fin 2002, près de 113 milliards d'euros, contre 109 un an plus tôt. Depuis 1999, en raison de la fonte des plus-values latentes, ces derniers croissent à un rythme moins soutenu que les provisions techniques. Le ratio «Valeur actuelle des placements à Provisions techniques» passe de 131% en 1998 à 106% fin 2002.

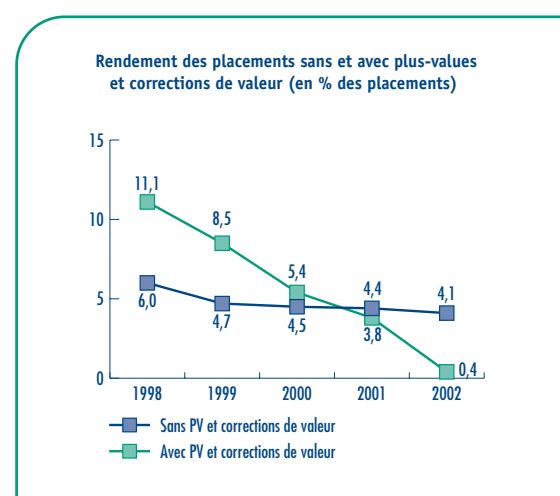
### 3.3. PRODUITS FINANCIERS ET RENDEMENT DES PLACEMENTS



Le volume des placements, exprimés en valeur comptable (identique à la valeur de marché pour les placements de la branche 23), s'établit fin 2002 à 110 milliards d'euros, contre 103,8 un an plus tôt. Ils affichent, pour cet exercice, un rendement de 0,4%, contre 3,8% en 2001.

Ces chiffres englobent les produits financiers de la branche 23, y compris les corrections de valeur y afférentes (soit des réductions de 2,4 milliards d'euros en 2002), sans tenir compte des variations d'engagements à l'égard des assurés qui en découlent.

Dans un contexte de baisse des marchés boursiers, ces chiffres noircissent donc le risque financier des entreprises. Le second graphique élimine les placements et



produits financiers de la branche 23 et illustre la chute des rendements financiers et celle des rendements alloués aux provisions techniques. La résorption de l'écart entre ces deux courbes et le FDR (ratio de dépendance financière) y apparaît de manière spectaculaire. Alors que pour assurer le simple équilibre technico-financier, un rendement minimum de 3,7% s'imposait en 2002, les entreprises ne sont plus parvenues à obtenir ce niveau.

La situation apparaît d'autant plus préoccupante qu'il faut encore tenir compte des 2,3 milliards de moins-values latentes sur actions. En pratiquant une politique stricte, les produits financiers «ajustés» auraient été réduits à 676 millions d'euros, traduisant une performance financière de 0,7%.

## 4. Commissions et frais

### 4.1 FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2001 à 3,2 milliards d'euros, contre 3 en 2001. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux fléchit légèrement, à près de 60% du total.

Il est à noter que les «frais internes de règlement des sinistres» se trouvent à la fois parmi les «sinistres et charges techniques» (ventilation par «destination» imposée par la directive européenne 91-674) et parmi les «frais généraux» (ventilation par «nature» en vue de conserver une vue exacte des frais généraux): ils ne peuvent donc pas être additionnés dans le cadre d'un calcul du rapport entre charges et sinistres d'une part et primes de l'autre.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2002 (en millions d'euros)	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	vie		
<b>Par destination</b>				
Frais de gestion liés à l'acquisition	609	363	-	973
Frais internes de gestion des sinistres	686	80	-	766
Frais d'administration	959	348	-	1.307
Frais de gestion des placements	33	87	39	159
<b>Total</b>	<b>2.287</b>	<b>879</b>	<b>39</b>	<b>3.205</b>
<b>Par nature</b>				
<b>Personnel</b>	-	-	-	1.864
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.341
<b>Total</b>	-	-	-	<b>3.205</b>

### 4.2 COMMISSIONS

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.106 millions d'euros en 2002, soit 8,3% de l'encaissement total, niveau stable par rapport à celui observé en 2001.

Primes et commissions en 2002 (hors succursales)						
(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en%)	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
RC Auto (*)	1.702	1.783	233	243	13,7	13,6
Risques divers et Transport (*)	4.431	4.855	741	791	16,7	16,3
AT Loi de 71 (*)	890	892	57	58	6,4	6,5
Vie individuelle br. 21 (*)	4.649	7.320	299	351	6,4	4,8
Vie individuelle br. 23 (*)	5.531	3.724	132	93	2,4	2,5
Vie groupe br. 21/23 (*)	3.056	3.340	40	43	1,3	1,3
Ensemble des Opérations (**)	23.189	25.517	1.921	2.106	8,3	8,3

(\*) Affaires directes en Belgique.

(\*\*) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

### 4.3 ENSEMBLE DES FRAIS ET COMMISSIONS

L'expansion plus marquée des encaissements vie en 2002 se traduit, après un coup d'arrêt observé en 2001, par la reprise du mouvement de réduction relative de l'ensemble des frais et commissions, exprimé en pourcentage des primes. Fin 2002, ce ratio s'établissait à un peu moins de 21%, niveau déjà observé fin 2000. Ce long mouvement de baisse s'explique, comme en témoignent le graphique et le tableau ci-dessous, exclusivement par l'accroissement du poids relatif des opérations vie dans l'ensemble des opérations (surtout les contrats en unités de compte et des primes uniques ou flexibles à taux garanti, caractérisées par de faibles taux de frais et d'intermédiation).

Hormis les opérations vie individuelle et RC Auto, le niveau global des frais et commissions est, relativement

proche de celui observé en 1995. En RC Auto, le niveau relatif des frais a augmenté de 10 points de pourcentage entre fin 1995 et fin 2002, ce qui tient autant à la difficulté de réduire ces sources de frais ... qu'à celle de porter les primes à un niveau suffisant. En vie individuelle, l'indice du poids relatif des commissions et des frais évolue en sens inverse des encaissements.

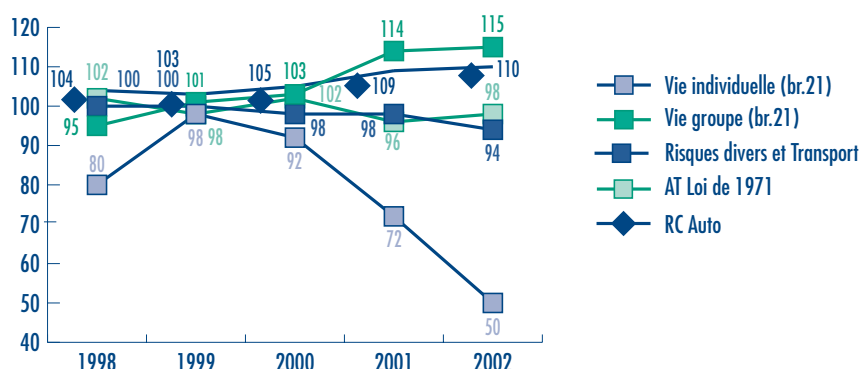
Les opérations vie laissent par ailleurs apparaître d'importants déficits de chargements par rapport aux frais qu'ils doivent couvrir. En 2002, la différence entre frais exposés et chargements s'établissait à 234 millions d'euros, soit 18% des frais. Cette insuffisance de chargement correspond presque au déficit technico-financier brut de ces opérations, qui s'est établi en 2002 à 267 millions.

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en% des primes acquises)					
	1998	1999	2000	2001	2002
Commissions	9,4	9,2	8,2	8,3	8,3
Frais de personnel	9,5	8,8	7,6	7,7	7,3
Autres charges d'exploitation	6,4	5,9	5,2	5,3	5,3
<b>Commissions et frais généraux</b>	<b>25,2</b>	<b>23,9</b>	<b>21,0</b>	<b>21,3</b>	<b>20,9</b>

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en% des primes acquises)					
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

Evolution du poids relatif des commissions  
et des frais généraux  
(% des primes acquises)  
Indice 1995 = 100



Vie individuelle (En millions d'euros)	Branche 21		Branche 23	
	2001	2002	2001	2002
Primes	4.649	7.320	5.531	3.724
Commissions	299 (6,0%)	351 (4,8%)	133 (2,4%)	93 (2,5%)
Frais généraux	492 (10,6%)	527 (7,2%)	44 (0,8%)	83 (2,2%)

## 5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes: les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

### 5.1 SYNTHÈSE DES COMPTES DE RÉSULTATS

Les ratios ci-dessous, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2002, ces dernières représentent 25,6 milliards d'euros.

#### 5.1.1 Technique non-vie

Le *compte technique non-vie* inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée, soit pour 2002, 10,9 milliards d'euros de primes acquises. Le solde technico-financier, soit 579 millions d'euros en 2000 et 11 millions en 2001, est négatif en 2002, à hauteur de 294 millions d'euros (2,8% des primes acquises non-vie).

#### 5.1.2 Technique vie

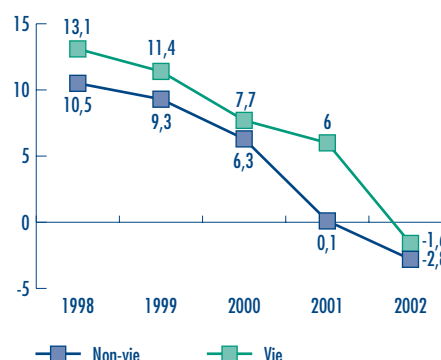
Le *compte technique vie* correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 14,8 milliards d'euros de primes en 2002. Le déficit technico-financier atteint 239 millions d'euros, soit 1,6% des primes brutes vie, contre un bénéfice de 6% en 2001.

**Soldes technico-financiers nets:** soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.

Pour la première fois depuis 1992, le secteur affiche des soldes technico-financiers négatifs au niveau de son activité première. En outre, un déficit apparaît en assurance vie.

Les entreprises génèrent en 2002 une perte technico-financière nette de 532 millions d'euros (2,1% des primes) contre un résultat positif de 3,5% en 2001. Ce recul continu depuis 1998, résulte de la diminution des rendements financiers, et de l'alourdissement des sinistres et des charges techniques.

Solde technico-financiers nets  
(en % des primes acquises)



#### 5.1.3 Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

**Résultat courant:** Soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

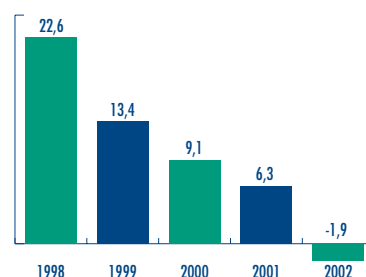
La perte courante s'élève en 2002 à 0,5 milliard d'euros, soit -1,9% de l'ensemble des primes, contre un bénéfice courant de 1,4 milliard en 2001. Ce ratio s'inscrit en baisse continue depuis 1998, année où il culminait à 22,6%.

**Résultat de l'exercice à affecter:** *résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).*

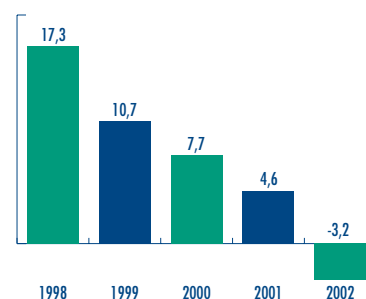
Le résultat à affecter représente une perte de 0,8 milliard d'euros en 2002 (3,2% de l'ensemble des primes), contre un bénéfice de 1,1 milliard en 2001 (4,6% des primes). Comme pour les autres ratios, la baisse apparaît ininterrompue depuis 1998.

L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique par la survenance de charges exceptionnelles, pour un montant net de 80 millions d'euros, mais surtout par le versement d'impôts, pour près de 250 millions d'euros.

**Résultats courants**  
(en % des primes acquises)



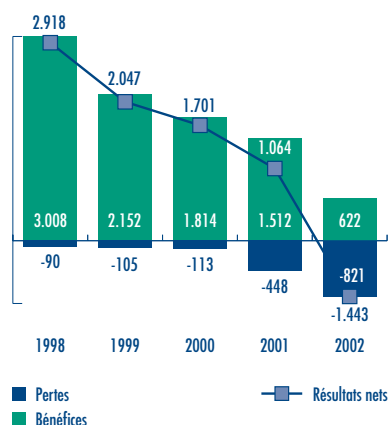
**Résultats de l'exercice à affecter**  
(en % des primes acquises)



## 5.2 DISPERSION DES RÉSULTATS COMPTABLES

La perte comptable nette de 0,8 milliard d'euros en 2002 traduit un bénéfice de 0,6 milliard d'euros qu'ont généré 48 entreprises, et une perte de 1,4 milliard d'euros, engendrée par une soixantaine d'autres entreprises. Depuis 1998, les bénéfices ont fondu sans interruption au contraire des pertes qui croissent sans cesse.

**Evolution des résultats comptables**  
(en millions d'euros)

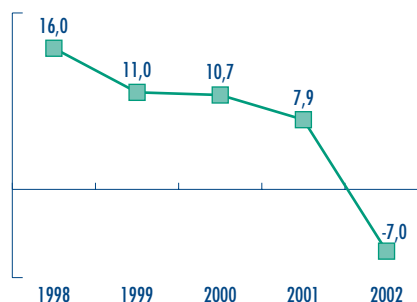


## 5.3 RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

**Fonds propres comptables:** *ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.*

**Fonds propres marché:** *fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (40% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts). Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné en page 8.*

**Rentabilité des fonds propres**  
(valeur de marché, en %)





Evolution des fonds propres (en millions d'euros)					
	1998	1999	2000	2001	2002
Fin d'exercice (ensemble des entreprises)					
Valeur comptable	8.792	7.847	8.336	7.964	7.399
Valeur de marché	20.519	16.693	15.158	12.190	8.772

Entre 1998 et 2002, les fonds propres exprimés en valeur de marché régressent de 20,5 à 8,8 milliards d'euros, ce qui correspond à une réduction de près de 60% de leur volume initial, due pour l'essentiel à la fonte d'environ 11 milliards d'euros des plus-values latentes intervenue au cours de cette période.

Les fonds propres comptables s'inscrivent également en net reflux depuis 1998 (- 15%).

Ces chiffres soulignent la fragilisation du secteur depuis 1998, même si globalement les entreprises affichent encore, en moyenne, des ratios de solvabilité largement supérieurs aux minima réglementaires (voir à ce propos le chapitre consacré à la solvabilité des entreprises).

Le rapport entre résultat à affecter et valeur moyenne des fonds propres «marché» régresse de 7,9% en 2001 à -7% en 2002.

#### 5.4. RATIO DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE ET RENDEMENTS ALLOUÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

**FDR (Financial Dependency Ratio):** rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier.

Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlements rapide (*short tail*) ou lente (*long tail*).

Le FDR peut ainsi être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué

supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit.

En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.

##### 5.4.1 Evolution du FDR pour les principales branches d'assurance

En assurance vie, ainsi que pour l'ensemble des opérations, le degré de dépendance financière (FDR) se détériore en raison de l'importance des corrections de valeur en branche 23 où le FDR s'enfonce dans le rouge en 2000 et, surtout, en 2001 et 2002. L'interprétation correcte de ce ratio suppose dès lors, en vie, une décomposition préalable entre les produits à taux garantis et ceux en unités de compte.

Les évolutions divergent selon les produits analysés, la cote d'alerte étant atteinte lorsque l'équilibre technico-financier dépend d'un rendement des valeurs représentatives de 4% ou davantage.

Ainsi, en non-vie, la branche RC Automobile continue d'afficher d'importants déséquilibres techniques. L'équilibre des opérations vie à taux garanti implique un rendement minimum de 3,7% pour les opérations Individuelle et 4,6% pour les opérations Groupe, avant dotations aux participations bénéficiaires. Un rendement de près de 4% demeure également nécessaire pour atteindre l'équilibre en AT Loi de 1971.

	2002	Tendance par rapport à 2001
RC Automobile	5,1%	↘
Corps de véhicules	-1,6%	↓
Incendie Habitations	4,9%	↑
Incendie Risques spéciaux	-7,5%	↓
RC Générale	4,1%	-
Accidents du Travail Loi de 1971	3,9%	-
Non-Vie	2,5%	↘
Individuelle br. 21 (avant PB)	3,7%	-
Groupe branche 21 (avant PB)	4,3%	-
Branche 23	-7,3%	-

## 6. Solvabilité

### Marges de solvabilité

a) **Marge constituée:** patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de l'OCA.
- Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) **Marges à constituer:** Montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- Les calculs de ces montants sont basés sur
- les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
- les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
- les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
- le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

c) **Ratio de couverture:** rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

d) **Correction OCA:** opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

– Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value «durable» sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

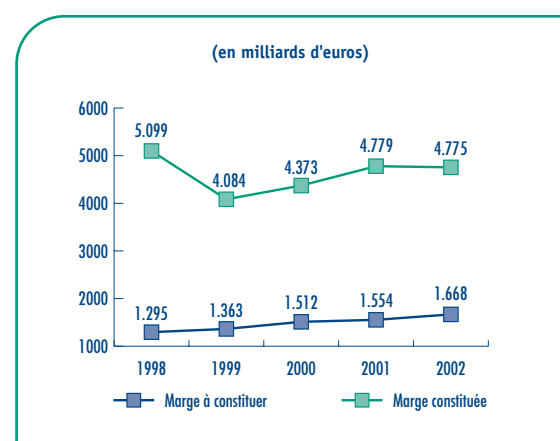
e) **Tests de résistance:** opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

– Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs, fixées à 25% pour les actions, 15% pour les biens immobiliers, 5% pour les obligations et 50% pour les créances.

### 6.1. MARGES DE SOLVABILITÉ NON-VIE

La marge à constituer pour les opérations non-vie progresse continuellement entre 1998 et 2002, en moyenne de l'ordre de 100 millions d'euros par an, pour atteindre 1,7 milliard d'euros en fin de période, contre 1,3 milliard fin 1998.

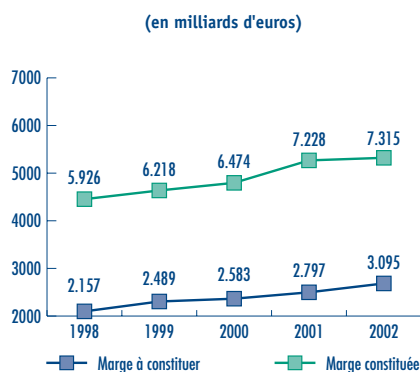
En revanche, le volume de marge disponible s'inscrit à la baisse sur longue période ; après une réduction marquée en 1998, ce dernier s'est sensiblement redressé en 2000 et 2001 puis fléchit à nouveau en 2002.



## 6.2. MARGES DE SOLVABILITÉ VIE

Tant la marge à constituer au titre des opérations vie que la marge constituée à cet effet croissent au cours de la période d'observation. Le ratio de couverture décroît néanmoins sensiblement, passant de 275% en 1998 à 236% fin 2002.

La part plus importante de la partie implicite en vie par rapport à la non-vie s'explique par la possibilité laissée aux entreprises d'inclure des plus-values latentes dans la marge, ce qui joue davantage pour la vie vu l'importance des placements en valeurs représentatives, mais également par la faculté qu'elles ont encore d'y inclure un pourcentage de l'estimation des bénéfices futurs, ce qui ne vaut que pour ce groupe d'activités.



## Tests de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité «Marge corrigée à marge à constituer» se détériore de 110 points de pourcentage, passant de 280% à 170%.

Une réduction de valeur de 15% des placements immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait en revanche par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à une trentaine de points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de 80 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à quelque 200% du niveau de marge requis par la réglementation actuelle. La part prépondérante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et la complexité de la gestion «Actif/Passif» des assureurs.

Le dernier cas de figure envisagé par l'OCA apparaît également le plus sévère ; une réduction de 50% de la valeur des créances se traduirait en effet par un ratio de solvabilité corrigé régressant de 280% à 160%.

## 7. Evolution des principaux résultats

### 7.1. ASSURANCES VIE: SOUS LE SIGNE DE LA RECHERCHE DE SÉCURITÉ

Tant les primes que les provisions techniques ont progressé entre 1998 et 2002 de quelque 70%.

La croissance nominale des opérations d'assurance vie est de 8,6% en 2002, ce qui porte le volume total des primes à 14,4 milliards d'euros. Cette progression est à mettre au compte exclusivement de la branche 21, dont l'encaissement augmente de 39%, la branche 23 régressant pour la deuxième année consécutive. Ce mouvement traduit le comportement des assurés qui, suite aux contre-performances boursières de ces deux derniers exercices, favorisent les produits d'assurance à taux garantis.

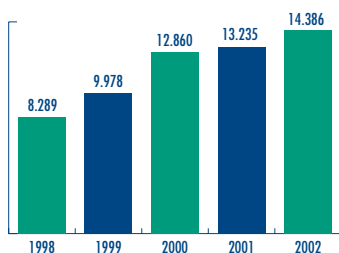
La forte croissance des encaissements des produits de type «universal life» explique la diminution des taux de

frais et de commissions de la branche. Les produits financiers nets sont négatifs en 2002, ce qui s'explique par l'importance des corrections de valeurs en branche 23. Une analyse séparée s'impose donc pour les opérations à taux garanti (voir ci-dessous).

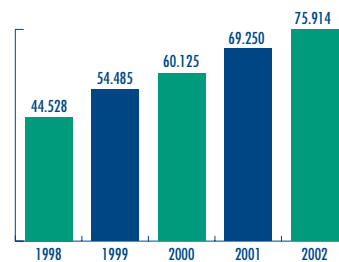
Le déficit technico-financier net s'établit en 2002 à -1,5% des primes.

L'écart entre les soldes avant et après participation bénéficiaire (PB), exprimés en pourcentage des provisions techniques, se réduit graduellement tout au long de la période d'observation. Il s'établit à 0,2% des provisions techniques en 2002, contre 0,6% en 1998. La réduction des participations aux bénéfices est naturellement à resituer dans le contexte de la baisse des rendements financiers.

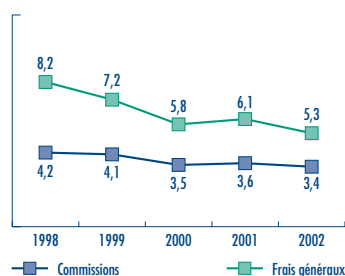
Primes (en millions d'euros)



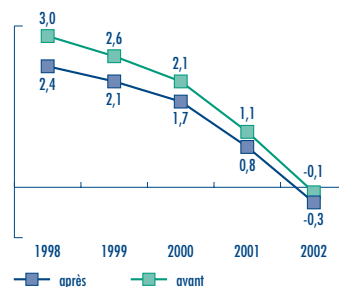
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions vie)



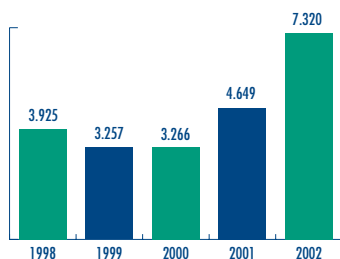
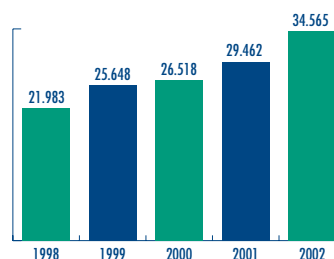
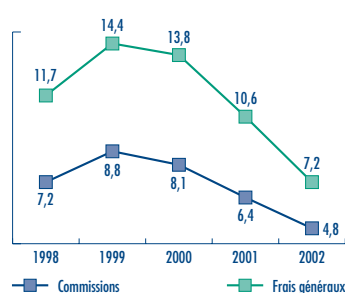
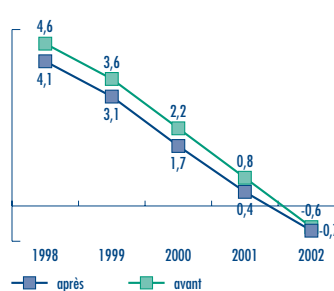
**Individuelle à taux garanti (branche 21)**

Face aux déboires boursiers et à la persistance de faibles taux d'intérêt, nombre d'investisseurs ont de nouveau privilégié en 2002 les produits d'assurance à taux garanti, en particulier ceux communément appelés «universal life».

Le succès rencontré par ces produits en 2001 se confirme donc en 2002, poussant la croissance des produits vie individuelle branche 21 à 57% en 2002, contre 40% en 2001. Le volume total des primes atteint ainsi 7,3 milliards d'euros en 2002, contre 4,7 milliards en 2001 et 3,3 milliards en 2000.

La forte croissance des encaissements explique la diminution sensible des taux de frais et de commissionnement.

La diminution des produits financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, apparaît très marquée: 3,1% en 2002 contre 9,7% en 1998. Pour la première fois, le rendement alloué aux provisions techniques tombe en deçà des taux techniques garantis. Cette chute explique celle des soldes technico-financiers, également exprimés en pourcentage des provisions, qui, pour la première fois, sont négatifs. Certaines entreprises dégagent néanmoins encore des bénéfices puisque le taux de participation aux bénéfices, quoique en retrait par rapport aux exercices précédents, s'établit à près de 0,2% en 2002.

**Primes (en millions d'euros)****Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)****Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)****Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)**



**Groupe à taux garanti (branche 21)**

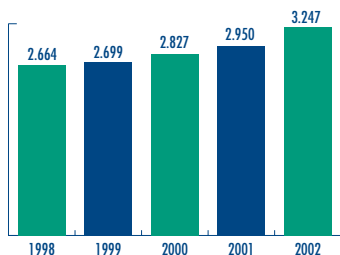
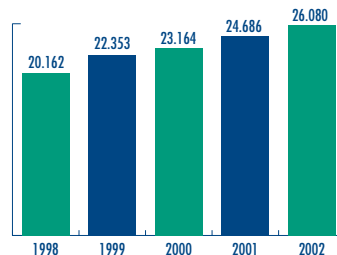
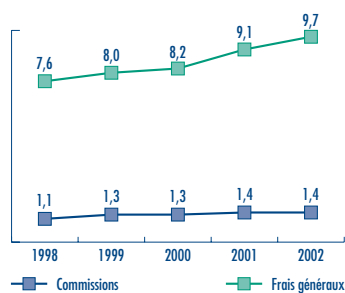
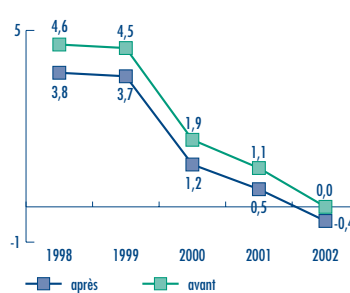
L'encaissement de la vie groupe augmente de 9,3% et atteint ainsi 3,3 milliards d'euros, dont 3,2 réalisés en branche 21. Cette croissance est à porter exclusivement au compte des opérations à taux garanti, qui croissent de 10% sous l'impulsion de versements de primes uniques, tandis que celles liées à des fonds d'investissement affichent un recul de 11%.

Les résultats des opérations vie groupe évoluent de manière similaire à ceux des activités vie individuelle. Les résultats

financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, sont en net repli par rapport aux performances exceptionnelles de 1998. Pour la première fois, le rendement alloué aux provisions techniques, 4,1% en 2002, tombe en dessous du taux technique de 4,75%.

Conséquence de ce repli, les résultats de ces opérations s'inscrivent également dans le rouge.

Les dotations aux participations bénéficiaires s'inscrivent également à la baisse ; alors qu'elles représentaient 0,8% des provisions techniques en 1998, elles n'en représentent plus que 0,4% en 2002.

**Primes (en millions d'euros)****Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)****Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)****Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)**

## 7.2. ASSURANCES NON-VIE

7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971):  
cote d'alerte

Les encaissements relevant de la branche Accidents de travail ne progressent que d'un modeste 0,9% en 2002, contre 4,6% en 2001. Alors que les encaissements relevant de la loi de 1967 (secteur public) progressent de 10%, les opérations AT 1971 (secteur privé) régressent de 0,3% par rapport à 2001. La concurrence effrénée, couplée à une mauvaise conjoncture économique, a donc continué de peser sur la croissance de ces encaissements.

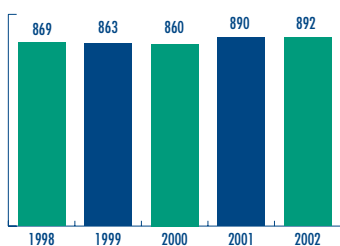
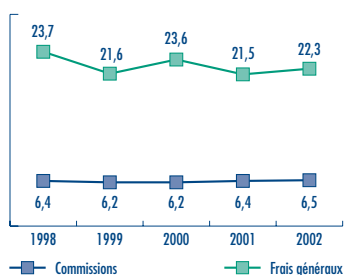
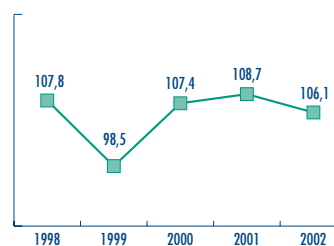
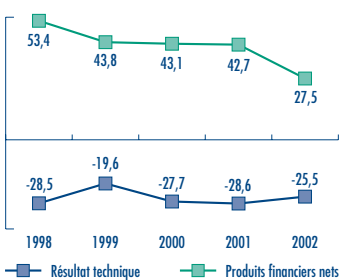
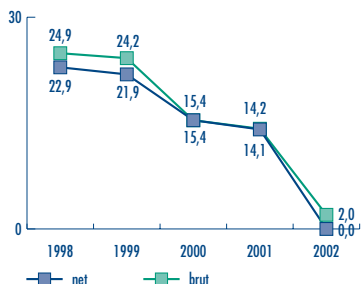
Dans ce contexte difficile, 2002 aura été marqué par l'introduction de plusieurs demandes de hausses tarifaires, de l'ordre de 7% en moyenne. Ces hausses se justifient

par le coût accru des programmes de réassurance et par l'impact de facteurs externes alourdissant les charges techniques, telle l'augmentation de la charge de provisionnement due à la baisse du taux technique. Elles ne se refléteront qu'à partir des encaissements de 2003, partiellement, en raison de la croissance plus faible que prévue de la masse salariale assurée.

Les frais généraux et les commissions s'inscrivent légèrement à la hausse. Le léger repli du déficit technique s'explique par celui du coût des sinistres et des autres charges techniques.

Les produits financiers stables jusqu'à fin 2001, chutent d'une quinzaine de points de pourcentage. La conjonction de ces différents facteurs, couplée au renchérissement de la réassurance cédée, aboutit à un solde technico-financier net tout juste en équilibre, contre 14,1% en 2001.

Primes acquises (en millions d'euros)

Commissions et frais généraux  
(en % des primes acquises)Sinistres et charges techniques  
(en % des primes acquises)Résultat technico-financiers  
(en % des primes acquises)Soldes technico-financiers  
(en % des primes acquises)

### 7.2.2. IARD: l'encaissement reprend

L'évolution en dents de scie du résultat technique s'explique par celle de la charge des sinistres. Les commissions et frais généraux demeurent stables en termes relatifs, aux alentours de 40% des primes.

Les produits financiers sont en net reflux depuis fin 1999. Entre cette date et fin 2000, leur réduction, exprimée en pourcentage des primes, s'établit à près de 15 points.

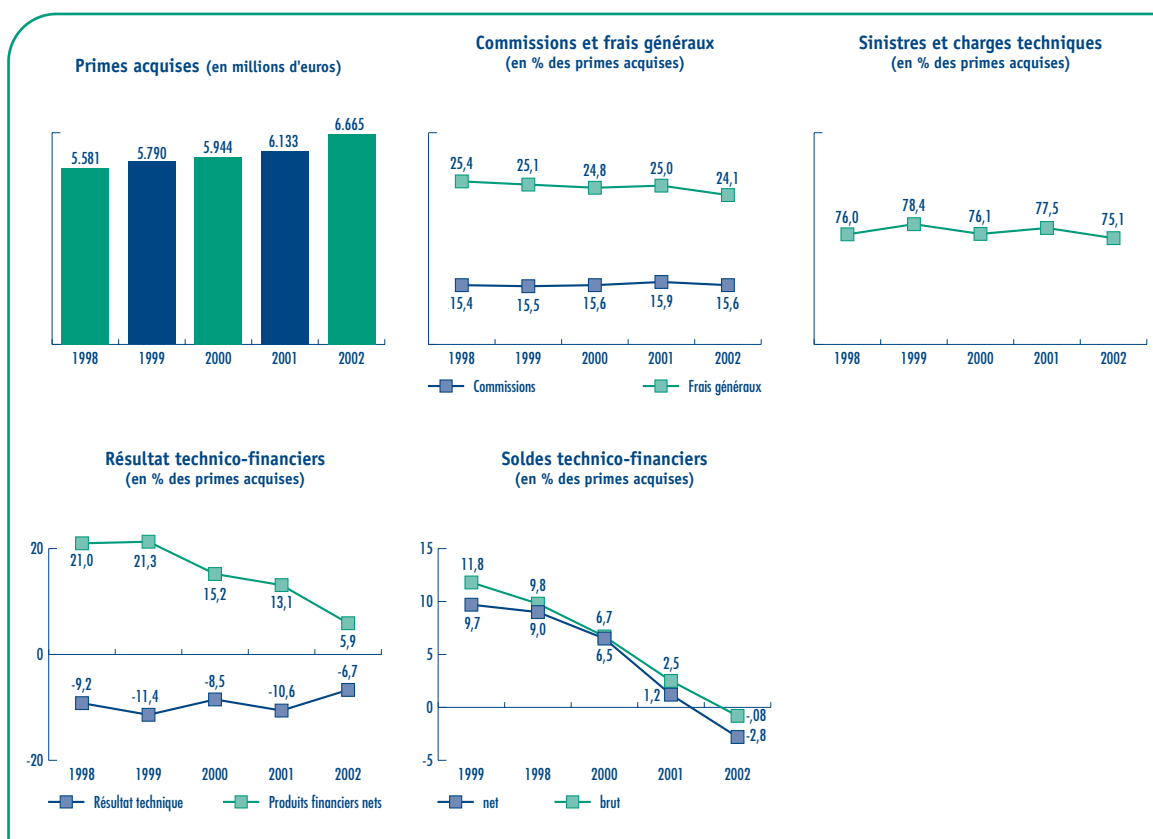
Conséquence de la baisse des rendements financiers, le solde technico-financier brut de ces opérations s'inscrit dans le rouge, à -0,8% des primes fin 2002, après avoir culminé à 11,8% trois ans plus tôt.

Compte tenu du renchérissement de la réassurance cédée, le solde technico-financier net des branches IARD

s'établit à -2,8% des primes acquises, contre +1,2% un an auparavant.

La perte comptable subie en 2002 en IARD se monte ainsi à 183 millions d'euros.

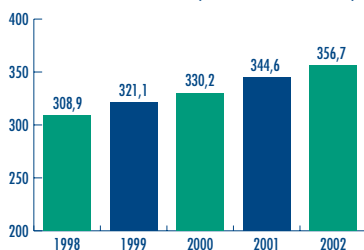
Le chapitre suivant présente la «fiche de santé» des principales branches IARD sur la base d'une intégration des données de l'Office de contrôle des assurances et des enquêtes menées par l'UPEA auprès des entreprises. Il se limite aux branches qui représentent plus d'un pour cent du marché. L'UPEA tient à la disposition des personnes intéressées les données relatives aux branches qui représentent un encaissement limité, qui n'ont pu être reprises dans cette publication faute de place.



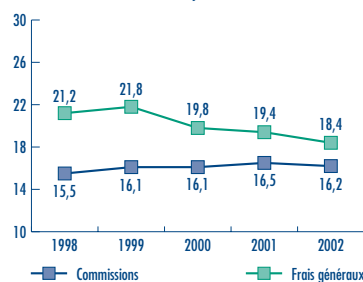
## 8. Analyse des principales opérations IARD

### 8.1. ACCIDENTS: UNE FAIBLE DEMANDE POUR UNE BRANCHE EXEMPLAIRE

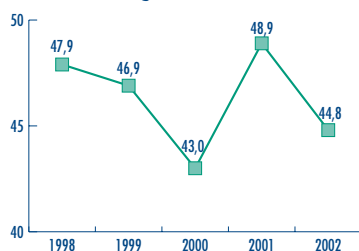
Primes et accessoires (en millions d'euros)



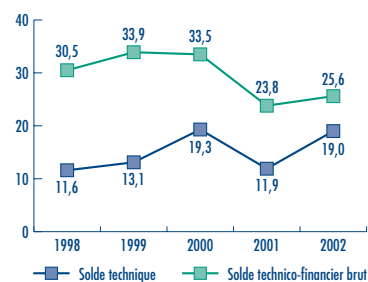
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2002, l'encaissement (primes et accessoires) pour la branche Accidents a augmenté de 3,5%. L'encaissement de l'assurance accidents collective a connu à cet égard une hausse de 7,8%, tandis que celui de l'assurance accidents individuelle a baissé de 1%. Les entreprises qui ont enregistré une croissance en assurance accidents collective ont généralement connu un recul en assurance accidents individuelle et vice-versa.

Certaines entreprises se sont concentrées sur la vente de la couverture conducteur, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'encaissement de 6,6%.

La charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises a diminué en 2002 de 4 points pour s'établir à 44,8%. Pour la plupart des produits de la branche accidents, le ratio sinistres à primes demeure

dans les normes. On enregistre un ratio sinistres à primes de 80% uniquement pour l'assurance dite conducteur qui a gagné en popularité au cours de ces dernières années. Les prestations demeurent à cet égard limitées, mais les provisions présentent une augmentation représentant la moitié de l'encaissement.

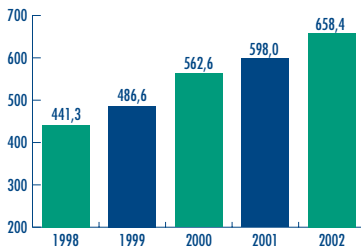
Même si les produits des placements ont continué de baisser, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises a augmenté de 2 points en 2002 pour atteindre 25,6%.

A l'inverse de l'assurance individuelle circulation à indemnisation forfaitaire, l'assurance conducteur a enregistré en 2002 un déficit de 3,2%.

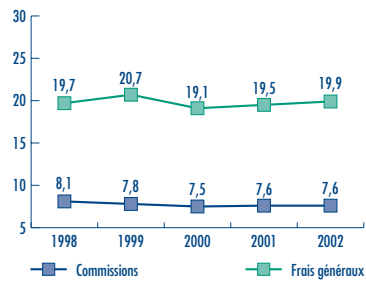
Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (%)	
		2001	2002
Individuelle générale	42,5	14,4	13,8
Individuelle circulation	16,6	35,9	30,8
Collectives	36,1	30,3	39,8
Autres	4,8	22,2	14,8

## 8.2. MALADIE: LA DEMANDE CONTINUE DE CROÎTRE, LE RESULTAT CONTINUE DE BAISSER

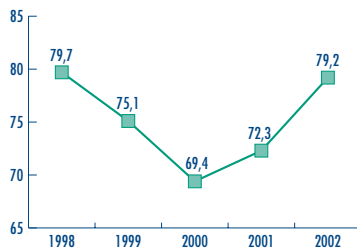
Primes et accessoires (en millions d'euros)



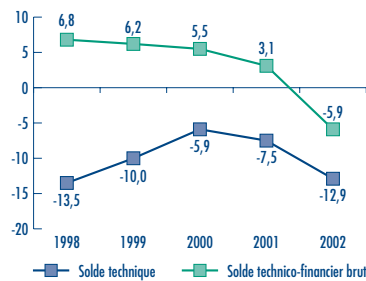
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Alors que la croissance de l'encaissement pour la branche maladie était restée limitée à 6,3% en 2001, on enregistre pour 2002 à nouveau une progression de 10,1%. Le chiffre d'affaires de la branche a doublé en sept années de temps et ce, grâce essentiellement à la popularité de l'assurance hospitalisation individuelle et collective. Les Belges sont de plus en plus conscients de l'utilité d'une assurance hospitalisation en raison des frais d'hospitalisation toujours plus élevés et de l'intervention inchangée ou en baisse de la sécurité sociale dans ces frais.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) a crû en 2002 de 7 points des primes acquises.

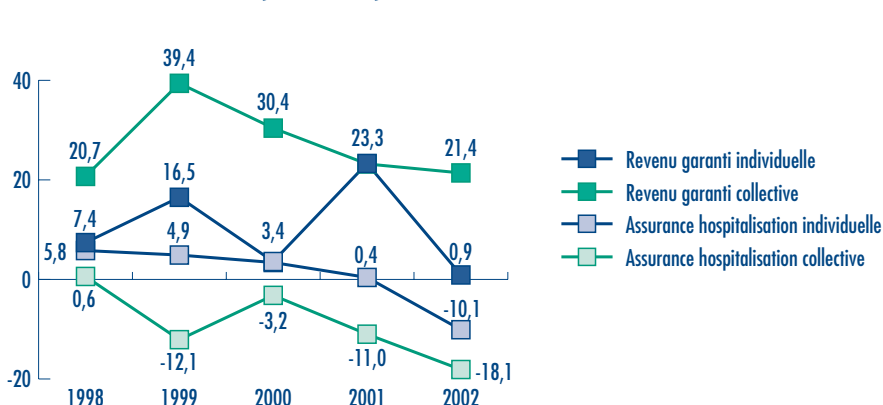
En 2002, une entreprise a transféré, à la demande de l'OCA, une part importante des provisions pour vieillisse-

ment vers les provisions ordinaires. Sans ce transfert, le ratio sinistres à primes n'a augmenté que de 4 points en 2002.

Le solde technique en fonction des primes acquises sur lequel ce transfert de provisions n'a pas eu d'impact, a connu en 2002 un recul de 5,4 points. Cette situation conjuguée avec la baisse des produits des placements conduit à un déficit de près de 6% des primes acquises.

L'augmentation des frais d'hospitalisation a engendré en 2002 des déficits de 10% en assurance hospitalisation individuelle et de 18% en assurance hospitalisation collective. Une possibilité pour garantir la rentabilité de ces assurances dans le futur réside dans la liaison des primes à l'évolution des frais d'hospitalisation.

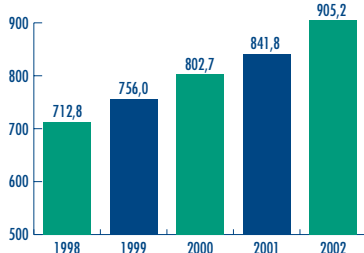
Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises



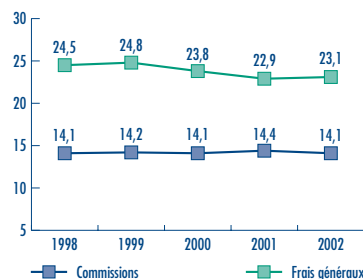


## 8.3. CORPS DE VÉHICULES: AMÉLIORATION QUASIMENT SUR TOUTE LA LIGNE

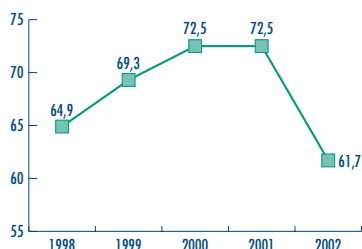
Primes et accessoires (en millions d'euros)



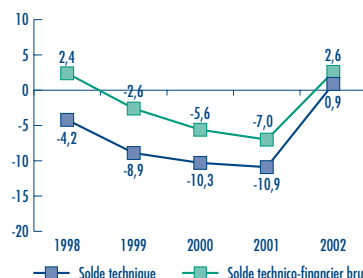
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Alors que le nombre de véhicules neufs avait crû de 14% entre 1998 et 2000, il a connu un recul de 10% entre 2000 et 2002. En outre, l'indice qui suit le coût des nouvelles voitures n'a augmenté que de 1,8% en 2002. Malgré ces évolutions, l'encaissement pour la branche corps de véhicules a progressé de 7,5% en 2002. Cette augmentation résulte en partie des augmentations tarifaires pour la catégorie tourisme et affaires.

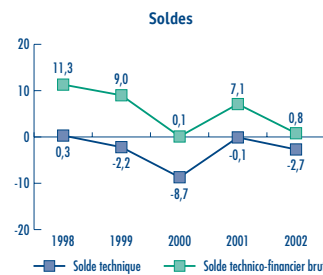
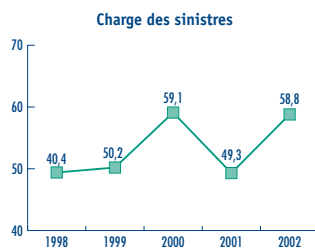
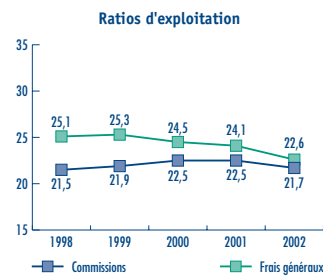
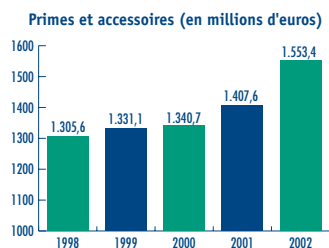
Après une hausse de la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises au cours des années précédentes, celle-ci diminue en 2002 de 11 points pour s'établir à 61,7%. Pour les produits «dégâts matériels tourisme et affaires» et «dégâts matériels transport de choses jusqu'à 3,5 T», le ratio sinistres à primes est cependant moins favorable puisqu'il s'élève respectivement à 74,7% et 66,1%.

Ainsi qu'on peut le voir dans le tableau ci-dessous, ces ratios sinistres à primes élevés conduisent à des pertes pour ces produits. Les produits "dégâts matériels tourisme et affaires" et "dégâts matériels transport de choses jusqu'à 3,5 T" sont déficitaires depuis quelques années déjà. Les résultats s'améliorent cependant, tant en 2001 qu'en 2002.

Pour l'ensemble de la branche corps de véhicules, on enregistre à nouveau un solde technique positif en 2002. En dépit de la forte baisse des produits des placements qui, du reste, pèse moins dans cette branche que dans celle de la RC auto, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises dépasse le niveau des années précédentes pour s'établir à 2,6%.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2002 (%)		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	83,6	-11,8	25,8	21,6
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	6,7	-4,5	20,7	25,5
Transport de choses MMA > 3,5 T	8,2	18,7	42,9	36,1

### 8.4. INCENDIE: REDRESSEMENT POUR LES ENTREPRISES, MAIS LES RISQUES SIMPLES SUBISSENT LE CONTRECOUP D'UNE TEMPÊTE



L'encaissement de la branche incendie a connu une forte hausse en 2002, à savoir 10,4%.

Pour la catégorie habitations, l'encaissement s'est accru de 6,9% en 2002, alors que la hausse de l'indice ABEX ne s'élève qu'à 4,1%.

Pour les entreprises risques simples, l'augmentation est de 14,2% et même de 30,1% pour les entreprises risques spéciaux. Ces progressions résultent des augmentations tarifaires consécutives aux conditions plus strictes imposées par les réassureurs dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises a augmenté en 2002 pour atteindre à nouveau son niveau de 2000, soit 58,8%. Cette hausse est due en premier lieu à la tempête d'octobre 2002. Pour cette dernière, les assureurs ont traité quelque 115.000 dossiers de sinistre qui ont donné lieu à une charge totale de près de 120 millions d'euros. L'impact de cette tempête a été plus important pour les risques simples que pour les

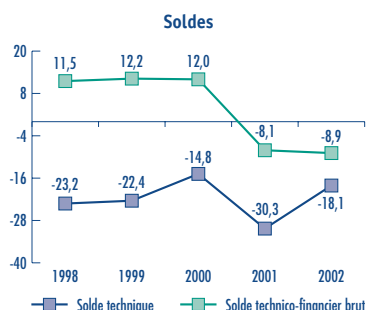
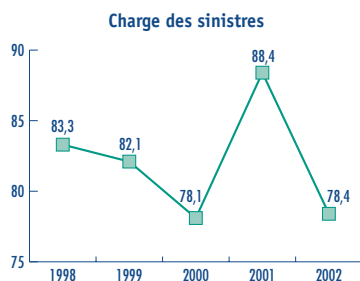
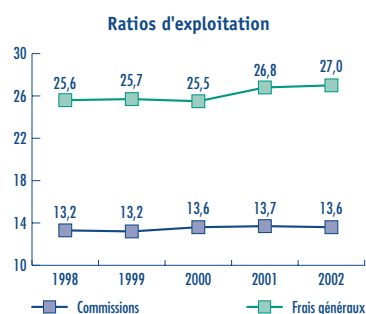
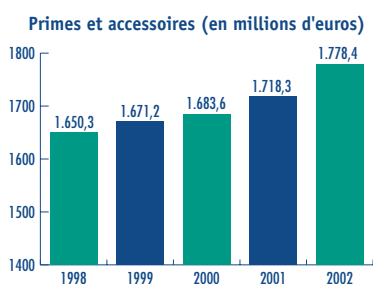
risques spéciaux dans la mesure où le produit tempête y représente une proportion plus importante.

La détérioration du solde technique demeure cependant dans les normes en raison de la diminution des frais généraux et des commissions en fonction des primes acquises et du dégagement de provisions pour égalisation. En prenant en compte les produits des placements, le solde technico-financier brut reste tout juste positif.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2001 et 2002, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par catégorie. Il fait apparaître un déficit pour chacune des catégories de risques simples. Outre les déficits causés par la tempête d'octobre 2002, la catégorie "incendie et périls connexes, électricité" est déficitaire pour les catégories habitations, entreprises et autres. En outre, on enregistre pour 2002, comme pour les années précédentes, à nouveau un déficit de plus de 10% pour la couverture vol dans habitations.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (%)	
		2001	2002
<b>Risques simples</b>			
<i>Habitations</i>	57,9	10,0	-1,7
<i>Risques agricoles</i>	3,0	12,9	-6,4
<i>Entreprises</i>	14,0	2,5	-4,2
<i>Autres</i>	5,1	4,7	-7,2
<b>Risques spéciaux</b>			
<i>Tout, sauf assurances techniques</i>	14,9	-6,0	15,7
<i>Assurances techniques</i>	5,1	15,4	10,6

## 8.5. RC AUTOMOBILE: PERTES DANS CHACUNE DES CATEGORIES



Au cours de la période 1998-2001, l'encaissement de la branche automobile n'a progressé que de 4,1%. En 2002, l'encaissement a augmenté de 3,5%, soit le résultat des premières demandes de majoration tarifaire. Etant donné que le nombre de véhicules a continué de croître en 2002, la hausse de l'encaissement de 3% en tourisme et affaires conduit à une augmentation de 2,2% de la prime moyenne. La concurrence demeure importante.

La charge des sinistres (hors frais internes) diminue en 2002 pour atteindre son niveau de 2000, soit 78,4% des primes acquises. Les prestations en 2002 sont comparables à celles de 2001. Les adaptations périodiques du tableau indicatif pour l'indemnisation des dommages corporels continuent d'avoir des effets brusques sur la constitution de provisions pour sinistres: ce fut notamment le cas en 2001 où l'augmentation des provisions était beaucoup plus forte qu'en 2002. Le ratio sinistres à primes demeure considérable pour le transport de

choses: il s'établit à 88,5% pour le transport de moins de 3,5 T et à 96,3% pour le transport de plus de 3,5 T.

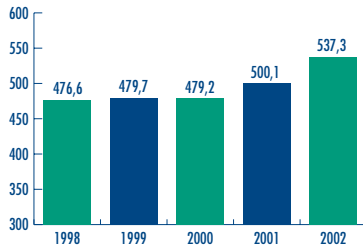
L'amélioration du solde technique en 2002 ne compense pas toutefois la forte baisse des produits des placements, avec à nouveau pour conséquence une perte de plus de 8% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2001 et 2002, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par catégorie. En 2002, chacune des catégories est déficitaire: la catégorie deux-roues a également plongé en 2002, la situation de celle des autobus et des autocars étant la plus mauvaise. Les augmentations de prime déjà demandées à la ministre de l'Economie pour la catégorie tourisme et affaires seront plus que nécessaires afin que la branche renoue avec la rentabilité. Outre les tarifs en tourisme et affaires, ceux pour le transport de choses devront également être adaptés pour faire face à la diminution significative des revenus financiers.

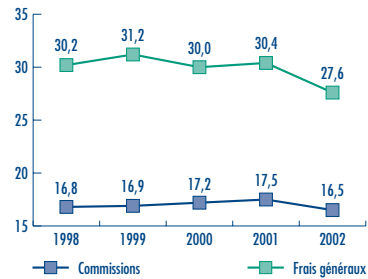
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (%)	
		2001	2002
Tourisme et affaires	77,4	-5,4	-5,8
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	8,5	-12,9	-19,3
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,6	-26,7	-24,6

## 8.6. RC GÉNÉRALE: RESULTAT EN CHUTE LIBRE, MAIS LA "FAMILIALE" SAUVE LES MEUBLES

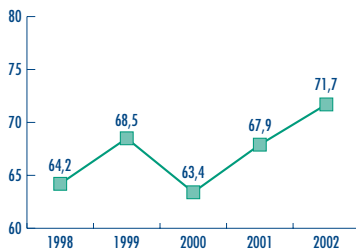
Primes et accessoires (en millions d'euros)



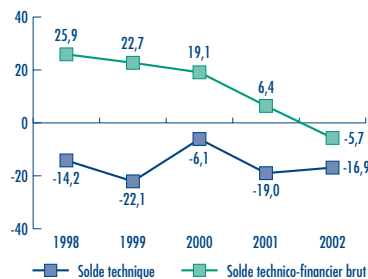
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2002, l'encaissement de la branche RC Générale a progressé de 7,4%. Pour la "RC exploitation et après livraison", l'encaissement a augmenté de 13% et pour la «RC professionnelle» de 6,5%. Ces hausses résultent d'un certain nombre d'ajustements tarifaires destinés à renouer avec un niveau de prime plus réaliste qui tient compte de la baisse des produits des placements et de l'augmentation des coûts de la réassurance. Ce contexte fait naturellement jouer la concurrence entre les entreprises et le glissement de contrats (à la suite notamment d'un assainissement de portefeuilles) devient la règle.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) a augmenté pour s'établir à 71,7% des primes acquises. Cette hausse résulte d'une augmentation des provisions pour les catégories «RC exploitation et après livraison» et «RC professionnelle». Le solde technique en fonction des primes acquises s'est amélioré

légèrement à la faveur de la baisse des frais généraux et des commissions par rapport aux primes acquises.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Le résultat final de ces assurances est par conséquent tributaire dans une large mesure des produits des placements.

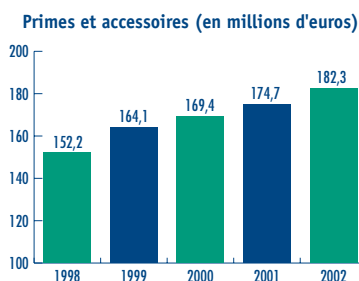
En 1998 et 1999, les produits des placements représentaient encore 40% des primes acquises, alors qu'en 2002, ils n'atteignaient plus que 11%. Le solde technico-financier brut a de ce fait connu un net recul au cours de ces dernières années; en 2002, il présente un déficit de 5,7% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2001 et 2002, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par produit.

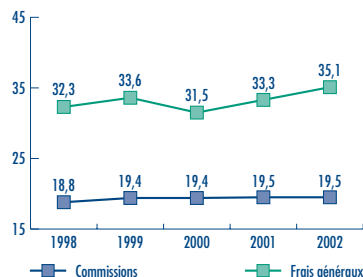
Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (%)	
		2001	2002
RC vie privée	24,0	8,7	6,8
RC exploitation et après livraison	50,0	1,8	-10,1
RC professionnelle	17,3	13,2	-17,9

## 8.7. PROTECTION JURIDIQUE: RÉSULTATS FRAGILES, RÉSULTATS DANS LE ROUGE

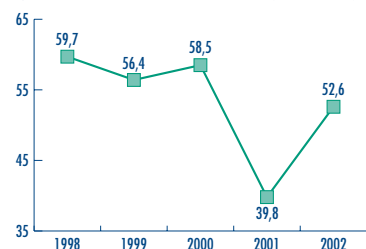
Protection juridique véhicules



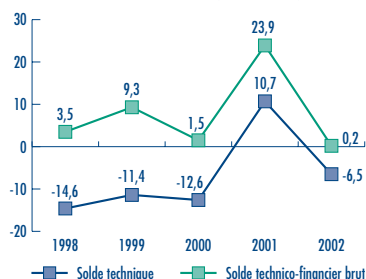
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Charge des sinistres en fonction des primes acquises



Soldes en fonction des primes acquises



L'encaissement de la **protection juridique véhicules** en 2002 a continué de progresser (4,4%) pour s'établir à 182,3 millions d'euros.

Les résultats favorables enregistrés en 2001 résultaient d'un réaménagement des provisions au sein de quelques entreprises. Si l'on fait abstraction de ces entreprises, on obtient en 2001 un ratio sinistres à primes de 52,6%, un solde technique de - 7,1% et un solde technico-financier brut de 2,9%. Ces résultats qui sont beaucoup plus conformes aux attentes, sont basés sur un échantillon de 86, 2% du marché.

Si l'on compare les résultats de 2002 avec ces résultats, on constate que la charge des sinistres (hors frais internes) se situe en 2002 au même niveau qu'en 2001. Le solde technique présente une légère amélioration pour s'établir à - 6,5%.

Si le solde technique s'est considérablement amélioré au cours de ces dernières années, la baisse des produits des placements a entraîné une détérioration du solde technico-financier brut. En 2002, le produit protection juridique véhicules est tout juste en équilibre et le résultat technico-financier brut s'élève à 0,2% des primes acquises. Plusieurs entreprises d'assurances ont déjà procédé à des augmentations de primes ou envisagent de le faire afin de compenser le faible niveau des produits des placements et de maintenir ainsi la rentabilité du produit.

*Protection juridique autre*

L'encaissement pour la **protection juridique autre que véhicules** a augmenté de 9,4% en 2002 à la suite de majorations de primes et d'un accroissement du nombre de contrats.

Les frais généraux en fonction des primes acquises qui sont parmi les plus élevés pour les produits non-vie, ont connu une baisse de plus de 5 points au cours de ces cinq dernières années.

Avec la baisse des produits des placements, le solde technico-financier brut présente en 2002 un déficit considérable, à savoir 28,8% des primes acquises. L'OCA a du reste demandé par courrier à plusieurs compagnies de prendre des mesures destinées à mettre un terme aux déficits structurels constants.

Les déficits observés ces dernières années proviennent surtout de la protection juridique vie privée liée aux polices RC vie privée. Il s'agit d'une couverture protection juridique limitée. Des chiffres de l'UPEA démontrent que la prime pure pour ce produit s'élève à quelque 11 euros, alors que sur le marché, il est demandé des primes commerciales oscillant entre 7 et 14 euros.

Vu les résultats, les majorations de primes prévues ou déjà appliquées seront plus importantes pour la protection juridique autre que véhicules que pour la protection juridique véhicules.

